



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contraception

Question écrite n° 37249

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité concernant la mise en place de la campagne d'information sur la contraception. Depuis le vote de la loi de 1967, l'information sur la contraception en France a bénéficié de bien peu d'efforts et de moyens. En 1982 a eu lieu la première campagne, en 1992 celle initialement prévue a été annulée. En 1999, une campagne était annoncée pour le printemps, elle a été reportée pour l'automne et elle est à nouveau retardée à une date ultérieure. Compte tenu de l'importance d'une telle information pour les jeunes, les femmes, pour leur santé, il lui demande si elle a pris des mesures afin que cette campagne d'information prenne effet dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

La campagne d'information sur la contraception a été lancée le 12 janvier dernier. Depuis 1982, il n'y avait pas eu une telle campagne spécifiquement centrée sur la contraception. Le Gouvernement a décidé d'y consacrer 20 MF et l'importance qu'il attache à ce sujet justifiait une préparation particulièrement attentive. Le contraception est un droit fondamental. Cette campagne a pour objectif de réaffirmer ce droit et de souligner l'importance de la contraception en l'association à des valeurs de choix de vie, de responsabilité et d'épanouissement personnel. Le principal message de la campagne est de présenter l'ensemble des moyens disponibles pour que chacune des femmes puisse disposer d'une contraception adaptée à ses choix à chaque période de sa vie. En effet, il persiste en France d'importantes inégalités d'information et d'accessibilité à la contraception que le Gouvernement entend réduire. Pour y parvenir, il a fait le choix d'une large concertation dans la préparation de la campagne et d'une préparation intensive des relais locaux d'accompagnement de la campagne. A et effet, le service du droit des femmes a été chargé de recenser les actions projetées et de mobiliser les énergies. Une circulaire a été adressée aux préfets pour les services déconcentrés de l'Etat fédèrent leurs actions, appuient le travail des associations et multiplient les initiatives pendant et après la campagne médiatique, campagne qui se déroulera sur toute l'année. La campagne se divise en deux parties ; d'une part, la campagne « média » : trois sports TV, 2 spots Radio, campagne d'information dans la presse et particulièrement dans les magazines pour les jeunes ; d'autre part, la campagne « terrain » sur toute l'année 2000 pour présenter les différents modes de contraception : diffusion du guide de poche sur la contraception (12 millions d'exemplaires), mise en place d'une plate-forme téléphonique qui répond aux questions courantes sur la contraception (numéro indigo), 180 000 affichettes à destination des professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmières scolaires, associations, protection maternelle infantile, services hospitaliers). Le Gouvernement entend ainsi informer pleinement les femmes sur les moyens qui s'offrent à elles pour maîtriser leur fécondité.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37249

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6389

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2206